

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1962

3 août 2015

SOMMAIRE

Alea Iacta Est (Lux) B.V.	94133	GPB Credit Risk Management S.A.	94130
Alphabiofilms S.A.	94140	Grand Hôtel Billia Holding S.A.	94137
Barclays Lamorak Investments S.à r.l.	94132	Green Consult Luxembourg S.A.	94137
Bargain Retail Europe S.C.A.	94131	GreenFilux S.A.	94135
B.D.S. S.A.	94130	GWM Group Holding S.A.	94135
Bear Land S.à r.l.	94156	Hanuman Enterprises S. à r. l.	94135
Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF	94132	Henkel Belgium Distribution, succursale de Luxembourg	94136
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	94132	Hëpperdang Wand-Energie sàrl	94136
Cadogan Investments, S.A.	94176	Isomer Capital I GP S.à r.l.	94149
Café Lenger Stuff s.à r.l.	94176	Lisochem S.A.	94131
Dollar Financial Luxembourg	94138	Loda S.à r.l.	94131
Dux Real Estate S.A.	94130	Mawson S.A.	94131
Dux Real Estate S.A.	94130	MN S.A.	94133
E.V.S. (Ergon Vehicle Sausalitos) S.A.	94130	Nbim Gp1 S.à r.l.	94133
Galloway Feeder Fund	94134	Non Nobis	94133
Gant Finance S.A.	94137	OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.	94131
Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l.	94135	Organisation pour le Développement Economi- que et la Promotion de l'Agriculture	94131
Gateway Investment	94137	Oronte S.A.	94174
Gazprom ECP S.A.	94134	Picture II S.à r.l.	94166
Georgia Investments Property I S.à r.l.	94134	Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.	94176
German Property 64 Sàrl	94137		
Gero Investments Lux S.à.r.l.	94136		
Global Opportunities SICAV-FIS	94134		

B.D.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, Z.A. de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 100.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083013/9.

(150096129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Dux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086247/10.

(150098146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Dux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086248/10.

(150098147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

E.V.S. (Ergon Vehicle Sausalitos) S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 187.279.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086252/12.

(150098577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

GPB Credit Risk Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juin 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015088013/13.

(150100895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

**Bargain Retail Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Mawson S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 186.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015083018/9.
(150095813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Lisochem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 151.968.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086478/10.

(150098448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Loda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perle, 1, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 153.820.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086479/10.

(150098471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 181.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015086568/11.

(150098894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture, Société Coopérative.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 6.345.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 5 juin 2015 que la société BDO AUDIT S.A., ayant son siège à 2013 Luxembourg, 2, rue Charles de Gaulle, a été nommée réviseur d'entreprise agréé pour un terme de 3 ans, c. à d. pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015086577/14.

(150098154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

Le présent avis complète l'avis numéro L130093127 déposé en date du 11 juin 2013.

Veillez prendre note que par une décision du conseil d'administration, tenu en date du 11 octobre 2012, de la société anonyme BNP Paribas Lease Group Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B. 107877, Monsieur Jean-Claude SCHNEIDER a été élu président du conseil d'administration, avec effet au 11 octobre 2012.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015087003/14.

(150099725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 mai 2015

En date du 19 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beltone MidCap S.C.A., SICAV-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015086967/16.

(150099705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Barclays Lamorak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 385.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.849.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Paley
Prénom(s): Christopher John
Né le: 26 juillet 1981
à Manchester (UK)
Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Date de nomination: 8 juin 2015
Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015086948/24.

(150099851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Nbim Gp1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 189.553.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087396/10.

(150099319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Non Nobis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.028.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.433.

L'adresse des associés de la Société a changé et est désormais la suivante: 83, chemin Mal Clabel, 31500 Toulouse, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087395/12.

(150099479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Alea Iacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 85.762.

EXTRAIT

En date du 8 juin 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Walter Van Cauwenberge, en tant que gérant de classe A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Didier Ryelandt, ayant son adresse professionnelle au 120 Chaussée de la Hulpe, B-1000 Bruxelles, Belgique, est nommé gérant de classe A de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087728/15.

(150100641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

MN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 71, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 160.037.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10/06/2015.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015087385/17.

(150099925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087998/9.

(150100291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Galloway Feeder Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.869.

Il est à noter que Monsieur Pascal Dufour a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 22 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 juin 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087994/11.

(150100227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Global Opportunities SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.440.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 10 Juni 2015

Für die Global Opportunities SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015088000/14.

(150100203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2014:

- Le mandat de Mme. Marion Fritz, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

- Le mandat de Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 statuant sur les comptes annuels de 2016.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015087997/20.

(150101118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Garage Jeannot SCHWEIG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087995/10.

(150101005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Hanuman Enterprises S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.985.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015088028/12.

(150100168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

GWM Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.020.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société en date du 26 mai 2015

L'Assemblée informe du non renouvellement du mandat de Artemis Audit & Advisory en tant que réviseur d'entreprises suite à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de nommer en tant que réviseur d'entreprises, avec effet au 27 février 2015:

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, dont le siège social se situe 39, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133

Son mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088020/15.

(150100705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

GreenFilux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 182.066.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la société du 8 juin 2015

L'administrateur unique de la Société Monsieur Jean-Pierre Gireme décide, suivant les termes et conditions repris aux dispositions de l'article 2 des statuts de la Société, de procéder au transfert du siège social de la Société sur la commune de Luxembourg, du L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, avec effet au 8 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Monsieur Jean-Pierre Gireme

Administrateur unique

Référence de publication: 2015088003/17.

(150100295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087999/9.
(150101090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Hëpperdange Wand-Energie sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9755 Hupperdange, 17, Hualewee.
R.C.S. Luxembourg B 103.791.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015. Signature.
Référence de publication: 2015088024/10.
(150100113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Henkel Belgium Distribution, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 197.519.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

La société Henkel Belgium Distribution est une Société Anonyme de droit belge (la «Société»).

Par une résolution du 1^{er} juin 2015, reproduite ci-après par extrait, les administrateurs de la Société ont décidé d'ouvrir une succursale à Luxembourg sous la dénomination de «Henkel Belgium Distribution, succursale de Luxembourg» (la «Succursale»).

La Société est inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro VAT BE 0567.902.930.

Les administrateurs de la Société sont Monsieur Eric Dumez, ayant son adresse professionnelle à, Havenlaan 16, 1080 Bruxelles, Belgique et Monsieur Ivan De Jonghe ayant son adresse au Puchelstraat 37, 9120 Beveren, Belgique.

L'administrateur unique peut représenter la Société par sa seule signature.

Date de constitution. La Succursale est constituée le 1^{er} Juin 2015.

Siège social. Le siège social de la succursale est localisé au 296-298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Activité de la succursale. L'activité de la succursale luxembourgeoise est la commercialisation de l'éventail des produits Henkel dans les domaines de la «blanchisserie et des produits d'entretien de la maison», des «produits de beauté» et des «technologies adhésives» au Luxembourg, y compris, entre autres: la vente de produits cosmétiques, de produits de lavage, d'entretien, et de colle pour les consommateurs et l'utilisation industrielle ainsi que la vente des produits pour le traitement des métaux et des matières premières pour l'utilisation dans les industries de la nutrition, cosmétiques, pharmaceutiques, chimiques et textiles.

Gérant de la Succursale. Monsieur Ivan De Jonghe, né le 5 février 1964 à Sint-Niklaas, ayant son adresse professionnelle au Puchelstraat 37, 9120 Beveren, Belgique, a été nommé gérant unique de la Succursale pour une durée indéterminée.

Pouvoirs du gérant de la Succursale. Le gérant de la Succursale disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Succursale et il est autorisé à prendre toutes les décisions, à réaliser tous les actes et à signer tous les documents pour le compte de la Succursale qu'il jugera approprié dans le cadre de la réalisation, l'accomplissement ou l'exécution des activités de la Succursale.

La Succursale sera engagée, en cas de nomination d'un seul gérant, par la seule signature de son gérant et en cas de nomination de plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants en toutes circonstances pour un montant de plus de cinq mille euros (5.000 EUR).

Les administrateurs de la Société décident de procéder à la création et à l'enregistrement de la succursale dans les plus brefs délais.

Référence de publication: 2015088033/35.

(150100433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 125.801.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015088012/10.

(150100711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Grand Hôtel Billia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088014/10.

(150100630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Gant Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.218.

Suite à un changement d'adresse, il est à noter que Madame Orietta RIMI est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088007/11.

(150100985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Gateway Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 148.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015088009/11.

(150100807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Green Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zone Industrielle Riesenhaeff.
R.C.S. Luxembourg B 75.470.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2015

Après avoir délibéré, le conseil d'administration procède à la nomination en qualité d'administrateur-délégué, avec effet rétroactif au 14 octobre 2014, de Mr Yves EVRARD domicilié Rue des Hès, 2 à B-6840 NEUFCHATEAU. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015088015/12.

(150100602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Dollar Financial Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.964.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of May.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dollar Financial Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.964 (the Company).

The Company was incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 9th of November 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 71 of January 10, 2012.

There appeared:

Sterling Mid-Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47, Esplanade, JE1 08D Saint-Helier, Jersey, registered with the Register of Companies of Jersey under number 115653 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of the sole shareholder, namely Sterling Mid-Holdings Limited, prenamed, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company (the Liquidator).

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Dollar Financial Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.964 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 71 du 10 janvier 2012.

A comparu:

Sterling Mid-Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 47, Esplanade, JE1 08D Saint-Helier, Jersey, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 115653 (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de l'Associé Unique, à savoir Sterling Mid-Holdings Limited, préqualifiée, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

et

5. Divers

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule

responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01^{er} juin 2015. Relation: GAC/2015/4543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087092/127.

(150099998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Alphabiofilms S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 197.312.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of May.

Before Maître Me Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Have appeared:

Mr Daniel Valtueña Maestre, businessman, with private address Plaza Independencia 811, 11100 Montevideo, Uruguay,

Here represented by Stéphanie Wlodarczak, private employee, residing professionally in Luxembourg, 7A, rue Thomas Edison by virtue of a proxy dated March 21th, 2015.

and

Mr Pascal Mayer, businessman, with professional address at 32 route de Volvic, F- 63200 Marsat, France,

here represented by Stéphanie Wlodarczak, private employee, residing professionally in Luxembourg, 7A, rue Thomas Edison by virtue of a proxy dated March 21th, 2015.

The proxies having been signed ne varietur by the notary and the appearing parties will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, acting in their capacities of founding shareholders, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "ALPHABIOFILMS S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent, which might interfere with the normal activities at the registered office, or with ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances by a unanimous Board decision. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the taking of participations or interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other business in Luxembourg or foreign companies, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, rights, patents and licenses, and to own, administrate, develop, sell or dispose and manage its portfolio in whole or in part.

The Company may enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; it may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and secure the repayment of any monies borrowed.

More generally, the Company can perform all commercial, technical, financial or other operations, connected directly or indirectly with activities carried out by group companies, in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty one thousand (31,000.-) redeemable shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The authorized share capital of the Company is set at ten millions Euros (EUR 10,000,000.-) represented by ten millions redeemable shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Board is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the issued and subscribed share capital within the limits of the authorized share capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the Board of Directors may determine. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of articles 6 of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorized capital pursuant to this article, the Board of Directors is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorized capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorization may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. Once the Board of Directors will have proceed to the authentic declaration of such increase amount of issue capital, the present article will be considered has automatically adapted to the modification.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 13 hereof.

The preferential subscription right of the existing shareholders may be limited ore suppressed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

6.2 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only (actions nominatives).

6.3 The register of the Shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be held available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the amounts paid up and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in the shares register.

6.4 Certificates will only be issued upon request and at the expenses of the requesting shareholder. If issued, the certificate shall be signed by the Board of Directors.

Title III. Management

Art. 7. Powers of the board of directors.

7.1 The Company is managed by a Board of Directors (the “Board of Directors” or the “Board”) composed of at least three (3) members, who do not need to be shareholders of the Company, of category A or category B (herein the “Directors A” and the “Directors B”).

7.2 In the event of vacancy in the Board of Directors because of death, retirement, legal incapacity, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall ratify the permanent appointment in compliance with the applicable legal provision.

7.3 The Board of Directors shall elect from among its members a chairman (the “Chairman”). The Chairman has a casting vote in case a majority of votes cannot be achieved for or against a decision.

7.4 The term of office of a director may not exceed six (6) years. Any director may be re-appointed for successive terms.

7.5 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

7.6 Any director may be removed from office at any time without notice, with or without cause, by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Art. 8. Board meetings.

8.1 The Board of Directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

8.2 Any and all directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other.. Such participation in a meeting is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.3 The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 9. Powers.

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate purpose. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

9.2 The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of a Director A and a Director B. However, the Company will be bound by the joint signature of two Directors B only for any transactions in the course of the daily management of the Company, subject to the limit of a maximum cumulative annual amount of ten thousand Euros (10,000.-EUR).

9.3 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors.

9.4 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more -directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not. The company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

9.5 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 10. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their mandate, which must not exceed six years.

Title V. General meetings

Art. 11. Meetings of the shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutinner, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the Board of Directors.

11.2 The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Friday of the month of June at 2.00 pm and for the first time in the year 2016.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day

11.3 The annual general meeting may be held abroad if, exceptional circumstances so require. For the same reasons and to the extent permitted by Law and as decided by the Board of Directors, the annual general meeting of shareholders of the Company may be held at a date, time and place other than those set forth above.

11.4 Other meetings of shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

Art. 12. Notice, Quorum, Powers of attorney.

12.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 If all the shareholders are present or represented at any general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

12.3 Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by facsimile or by any other means of electronic transmission capable of evidencing such proxy as permitted by law.

12.5 Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 13. Extraordinary general meeting.

13.1 At any extraordinary general meeting of shareholders convened in order to amend the articles of association or not, including its corporate object or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the articles, the quorum shall be at least one half of the capital issued of the Company.

13.2 If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting.

13.3 The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the represented share capital.

13.4 In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of those present or represented and voting.

Art. 14. Minutes. The minutes of any general meetings of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Board of Directors

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. Accounting years. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

Art. 16. Allocations of profits - Interim dividends.

16.1 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued capital of the Company.

16.2 Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time.

16.3 The Board of Directors may proceed to payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

16.4 A dividend declared but not paid on a share during five years cannot hereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited and revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

16.5 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of an ordinary or extraordinary general meeting of shareholders. Quorum and majorities for such meeting will requested as under article 13 above The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individual or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. Governing law

Art. 18. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The Financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31st, 2015.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as aforesaid, declare to subscribe to the whole share capital as follows:

Daniel Valtueña Maestre	21,000.-
Pascal Mayer	10,000.-
Total: thirty one thousand shares;	31,000.-

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 %) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at 3.

3. The following persons are appointed as director A:

- (Daniel Valtueña Maestre, Businessman, born on 30 June 1965 at Genève, Switzerland, residing at Plaza Independencia 811, 11100 Montevideo, Uruguay

The following persons are appointed as director B:

- (Ralph Bourgnon, auditor, born on 23 June 1975 at Basel, Switzerland, residing professionally at 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

- (Charles Emond, born on 28 March 1955 at Arlon (Belgium), residing at 5 route de Williers, B-6820 Florenville, Belgium.

These persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year.

4. The following person is appointed as auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

- Compliance & Control, société anonyme, having its registered office in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 172.482.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-deux mai,

Par devant Me Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Daniel Valtueña, entrepreneur, résidant à Plaza Independencia 811, 11100 Montevideo, Uruguay,

Ici représenté par Stéphanie Wlodarczak, employé privé, résident professionnellement à Luxembourg, 7A, rue Thomas Edison, en vertu d'une procuration en date du 21 mars 2015,

et

- Monsieur Pascal Mayer, entrepreneur, résidant professionnellement à 32 route de Volvic, F-63200 Marsat, France, ici représenté par Stéphanie Wlodarczak, employé privé, résident professionnellement à Luxembourg, 7A, rue Thomas Edison, en vertu d'une procuration en date du 21 mars 2015,

Les procurations signée 'ne varietur' par le notaire et les mandataires des comparants resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants, agissant en tant qu'actionnaires fondateurs, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALPHABIOFILMS S.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après la «Loi») ainsi que les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège social et l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sur décision du Conseil prise à l'unanimité. Cette décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes, de titres, d'instruments de crédit convertibles et autres valeurs mobilières de toute espèce, droits, brevets et licences, et la détention, l'administration, le développement, la vente ou la disposition et la gestion de son portefeuille en tout ou partie.

La Société peut conclure, assister ou participer à toutes transactions financières, commerciales et autres, et garantir, octroyer des prêts ou des avances ou assister autrement toute société holding, filiales ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société participant au même groupe de sociétés que la Société; elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et d'instruments de dettes et garantir le remboursement des sommes empruntées.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres, en relation directe ou indirecte avec les activités réalisées par les société du groupe, aux fins de faciliter la réalisation de son objet.

Titre II. Capital Social, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (EUR 31.000) actions rachetables d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) actions rachetables ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Le Conseil est autorisé pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Société et Associations, des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social émis et souscrit dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation de capital peut être souscrite et émise aux termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration. Durant une période de temps de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de ces statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé en vertu du présent article, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions, à consentir des options de souscription des actions et à émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées et notamment à procéder à une telle émission sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actions émises pour les actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts, chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Une fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts ou comme indiqué dans l'article 13 des présents statuts.

5.4 Le droit de souscription préférentiel dont les actionnaires existant bénéficient à l'occasion de toute augmentation du capital social peut être limité ou supprimé par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant conformément aux stipulations des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société peut, dans la limite et les conditions prévues par la Loi, racheter ses propres actions.

6.2 Les actions de la Société sont émises uniquement sous forme nominative (actions nominatives).

6.3 Le registre des Actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société, et pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile comme indiqué à la Société, les sommes versées, le transfert d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans le registre des actionnaires.

6.4 Des certificats ne seront délivrés qu'à la demande d'un actionnaire et à ses frais. S'il est émis, ce certificat devra être signé par le Conseil d'Administration.

Titre III. Le Conseil d'Administration

Art. 7. Pouvoirs du conseil d'administration.

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, de catégories A et de catégorie B (ci-après les «Administrateurs A») et les «Administrateurs B»).

7.2 En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès, retraite, incapacité juridique, démission ou autre, cette vacance peut être comblée provisoirement, pour une période n'excédant pas la durée du mandat initial de l'administrateur remplacé, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la ratification de la nomination permanente conformément aux dispositions légales.

7.3 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Le Président a une voix prépondérante dans le cas où la majorité des votes ne peut être atteinte pour ou contre une décision.

7.4 La durée du mandat d'un Administrateur ne peut dépasser six (6) ans. Tout Administrateur sortant peut être réélu pour des périodes successives.

7.5 Chaque Administrateur est élu par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement exprimées.

7.6 Chaque Administrateur peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement exprimées, sans préavis et avec ou sans motif.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée chaque fois que deux Administrateurs le demandent.

8.2 Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion qui s'est tenue par de tels moyens vaut présence à cette réunion.

8.3 Le Conseil Administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par voie électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque Administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition conformément à son objet social. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

9.2 La Société sera engagée dans toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B. Cependant, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs B pour toutes les transactions intervenant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, dans les limites d'un montant cumulatif maximum annuel de dix mille Euros (EUR 10.000,-).

9.3 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation à la gestion journalière peut être déléguée, conformément à l'article 60 de la Loi, à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou autre agents, agissant de manière individuelle ou conjointe. Leur nomination, révocation et pouvoirs seront déterminés par une résolution du Conseil d'Administration.

9.4 Il peut également investir un ou plusieurs directeurs de la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche particulière, et donner des pouvoirs spéciaux pour des sujets déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses membres ou non, actionnaires ou non. La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

9.5 Tout litige impliquant la Société, en tant que plaignant ou défendeur, sera traité au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 10. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V. Assemblées Générales

Art. 11. Réunions des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du Conseil d'Administration.

11.2 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au lieu spécifié dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2016. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant.

11.3 L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Pour les mêmes raisons et dans les limites permises par la Loi et tel que décidé par le Conseil d'Administration, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra être tenue à toute autre date, heure et endroit que ceux énoncés ci-dessus.

11.4 D'autres assemblées générales des actionnaires de la Société peuvent se tenir au lieu et date spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 12. Convocation, Quorum, Procuration.

12.1 Les périodes de préavis et les conditions de quorum requises par la Loi gouvernent la convocation et la conduite des Assemblées Générales, sauf dispositions contraires dans les présents statuts.

12.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut se tenir sans convocation préalable.

12.3 Sauf exigence contraire de la Loi ou des présents statuts, les résolutions d'une Assemblée Générale valablement convoquée sera adoptée à la majorité simple des membres présents ou représentés et votant.

12.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par courrier ou télécopie ou par tout autre moyen de transmission électronique pouvant prouver cette procuration dans les limites autorisées par la Loi.

12.5 Tout actionnaire peut prendre part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication par lequel (i) les actionnaires participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participants à la réunion peuvent s'entendre et se parler mutuellement, (iii) la transmission de la réunion est effectuée sur base continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, et participer à une réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Art. 13. Assemblée générale extraordinaire.

13.1 Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les statuts ou non, y compris son objet social ou pour résoudre des questions pour lesquelles la loi se réfère aux conditions requises pour la modification des statuts, le quorum doit être d'au moins la moitié du capital social émis de la Société.

13.2 Si le quorum requis n'est pas atteint une deuxième assemblée doit être convoquée conformément à la Loi. Toute convocation doit reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de la précédente assemblée.

13.3 La deuxième assemblée peut valablement délibérer indépendamment de la proportion du capital social représenté.

13.4 Dans les deux assemblées les résolutions peuvent être adoptées par au moins deux tiers des présents ou représentés et votant.

Art. 14. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires doivent être signés par le bureau. Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Conseil d'Administration.

Titre VI. Comptes annuels et affectation du résultat

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Affectation du résultat - Dividendes intérimaires.

16.1 Sur les bénéfices nets annuels de la Société, au moins cinq (5) pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale atteindra dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

16.2 Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et peut, à sa seule discrétion, décider de procéder au paiement de dividendes de temps à autre.

16.3 Le Conseil d'Administration peut procéder au paiement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi.

16.4 Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq (5) ans ne pourra pas être réclamé ultérieurement par le détenteur de cette action et sera confisquée par le titulaire de cette action et retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

16.5 Toutes primes d'émission, primes assimilées ou autres réserves distribuables peuvent être librement distribuées aux actionnaires sous réserve des dispositions prévues par la Loi et les présents statuts.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par une résolution ordinaire ou extraordinaire de l'assemblée générale des actionnaires. Le quorum et la majorité requis pour cette assemblée, sera ceux prévus à l'article 13 ci-avant. La liquidation sera effectuée par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personne physique ou morale, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur émoluments.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

L'exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2016.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués durant le premier exercice social.

Souscription et paiement

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentés comme susmentionnée déclare souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

Daniel Valtueña Maestre	21,000.-
Pascal Mayer	10,000.-
Total: trente et un mille actions	31,000.-

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de cents (100) pour cent par un paiement en espèce, de sorte que le montant de trente et mille (EUR 31.000,-) Euros est maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Coûts

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou pour lesquels il est responsable en raison de son organisation, est d'environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires constituants, représentant la totalité du capital de la Société, ayant renoncé à toute convocation préalable déclarent avoir pris les résolutions suivantes

1. L'adresse du siège social est fixé au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateur A:

- Daniel Valtueña Maestre, Businessman, né le 30 juin 1965 à Genève, Suisse, résidant Plaza Independencia 811, 11100 Montevideo, Uruguay

Les personnes suivantes sont nommées administrateur de classe B:

- Ralph Bourgnon, auditeur, né le 23 juin 1975 à Bâle, Suisse résidant professionnellement 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

- Charles Emond, né le 28 mars 1955 à Arlon (Belgique), résidant 5 route de Williers, B-6820 Florenville (Belgique).

4. Ces personnes sont nommées administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour le premier exercice.

5. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société pour le premier exercice:

- Compliance & Control, société anonyme, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 172.482.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, connus du notaire par leur nom, prénom et domicile, ledit mandataire des parties a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WLODARCZAK, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 16074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015082991/478.

(150095944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Isomer Capital I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.267.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelve day of May,

Before us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Isomer Capital LLP, a private limited liability partnership under the law of United Kingdom, having its registered office at 3rd Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, registered at Companies House under company number OC397905 here represented by Andreia MIHAI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 May 2015 in Edinburgh.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name Isomer Capital I GP S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office

may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at 12,500 EUR (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a par value of 1 EUR (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the single manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The shareholders assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Isomer Capital LLP, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 12,500 (twelve thousand five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500 EUR (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Luc BIREN, employee, born on 2nd January 1974 in Arlon, Belgium, whose professional address is at rue Guillaume Kroll, 5, L-1882 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le douzième jour du mois de mai,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Isomer Capital LLP, une société en commandite à responsabilité limitée (limited liability partnership) constituée en vertu de la loi du Royaume-Uni, dont le siège social est 3rd Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, enregistrée au Registre de Sociétés (Companies House) sous le numéro OC397905,

ici représenté par Andreia MIHAI, ayant l'adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mai 2015 à Edimbourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Isomer Capital I GP S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Isomer Capital LLP, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 12.500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- euros (EUR douze-mille-cinq-cents) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Luc BIREN, employé, né le 2 janvier 1974 à Arlon, Belgique, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MIHAI, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 15140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082392/391.

(150095030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Bear Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 197.282.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Five Lions Holding S.à r.l., with its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, here represented by his sole manager, Mister Roel Schrijen, employee professionally residing at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 191257, by virtue of a proxy given under private seal on 14 January 2015,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Bear Land S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the investment in and exploitation of intellectual property.

3.2 The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

Five Lions Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of One Euro (EUR 1.-) each, and to have them fully paid up by contribution in cash. Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Is appointed as single manager of the company for an indefinite period of time:
- Mr. Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, residing professionally at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is established at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Five Lions Holding S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, ici représentée par son gérant unique Monsieur Roel Schrijen, demeurant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bear Land S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à

la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement en et la mise en valeur de propriété intellectuelle.

3.2 La Société a ainsi pour objet d'investir dans des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500.-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des

présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Année sociale et Assemblée Générale Annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Five Lions Holding S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un

apport en espèces. La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, résidant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Schrijen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 février 2015. 2LAC/2015/2670. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083019/537.

(150095479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Picture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.048.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of USD 18,000, having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.932 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Picture II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.048 (the Company). The Company was incorporated on 10 June 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1906 of 7 August 2013. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette, dated 12 December 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°845 of 2 April 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
- (2) the confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.

IV. The Sole Shareholder, after due consideration, passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles, so that they read from now on as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Picture II S.à r.l." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that end, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership beneficial interests, of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in particular article 61 of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development, transfer, assignment and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form (except by way of public offer) and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its shareholders and it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at USD 18,000 (eighteen thousand US dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible with regard to the Company, and there may be only one owner admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of any share *inter vivos* to a third party must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case, the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, *ad nutum*, by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. The managers constitute the board of managers (the Board). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman *pro tempore* or by any two managers.

Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman *pro tempore* or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating

therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the signature of any single manager.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Companies Act.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Powers of the Board or the manager. The Board or the Manager are vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board or the manager.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share entitles its owner to one vote. Unless otherwise set out in the articles of association, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the broadest extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 21. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 23. Subordination. Any claims which a shareholder of the Company may have against the Company (in its capacity as shareholder) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

There follows a French translation of the English text.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 18.000 USD, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.932, (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, une société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Alix van der Wielen, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Picture II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.048 (la Société). La Société a été constituée le 10 juin 2013 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1906 du 7 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 12 décembre 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°845 du 2 avril 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (1) modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts); et
- (2) la confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Picture II S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation non réglementée au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objets sociaux. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut à ce titre acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens ou avoirs (y compris des garanties de toute sorte), dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et en particulier par l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement, le transfert, la cession et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autre, notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit (sauf par voie d'appel public) et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (sauf au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. Les objets sociaux de la Société couvrent toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/Conseil (tel que défini ci-dessous).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars US) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Obligations. Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent, en aucune circonstance, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société, et il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de toute part sociale inter vivos à un tiers non associé doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants.

Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant

ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature du gérant unique.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil ou du gérant. Le Conseil ou le Gérant ont les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou faire exécuter tous les actes de cession et d'administration dans l'intérêt social de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder, vendre les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et les documents relevant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du Conseil ou du gérant.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque part sociale donne droit à un vote. Sauf disposition contraire dans les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice commercial net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et associé de, la Société et toute personne qui est

contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances qu'un associé de la Société pourrait avoir à l'encontre la Société (en cette capacité d'associé) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérance, pour une durée indéterminée.

Évaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. VAN DER WIELEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16443. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082647/440.

(150094886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Oronte S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.351.

L'an deux mille quinze,

le trois juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «ORONTE S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 07 janvier 2004, sous le numéro 17 et page 776. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 351.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 09 septembre 2014, publié au Mémorial, le 03 décembre 2014, sous le numéro 3692 et page 177189.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sandy PETREMENT, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social administratif de la Société du 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg vers 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

2.- Décision de modifier l'objet social de la Société, tel que ci-après:

«La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou es sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés que la société. La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permise à une Société de Participations Financières. La Société pourra en général faire toutes autres opérations commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

3.- Décision de modifier les statuts de la Société en conséquence.

4.- Décision d'accepter la démission de deux (2) administrateurs et de la Société et décision de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale décidant sur le présent ordre du jour et décision de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à SEPT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (7'848'000.- EUR) divisé en sept mille huit cent quarante-huit (7'848) actions ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois, et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social administratif de la Société du 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg vers 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article TROIS (3), premier alinéa des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société dans son intégralité et de modifier concomitamment l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de lui donner le nouvel libellé tel que reproduit ci-après:

Art. 4. «La société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil, d'assistance dans le domaine économique. Elle aura également comme objet la prestation de services administratifs. Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société aura encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. La Société pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte ou es sociétés qui feront partie du même groupe de sociétés que la société. La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permise à une Société de Participations Financières. La Société pourra en général faire toutes autres opérations commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission des sociétés «FMS SERVICES S.A.» et «S.G.A. SERVICES S.A.» en leur qualité d'administrateurs de la Société et DECIDE de même de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat en tant qu'administrateur jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de deux (2) nouveaux administrateurs en remplacement des deux (2) administrateurs démissionnaires, les personnes suivantes:

(i) Monsieur Eric Bastien BALLOUHEY, dirigeant de sociétés, né à Fontainebleau (France), le 29 août 1971, demeurant 12, Villa Mequillet, F-92200 Neuilly sur Seine (France); et

(ii) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1965, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat des administrateurs présentement nommés se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en mai 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, S. PETREMENT, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2015. Relation: EAC/2015/12803. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015086579/104.

(150098138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083082/9.

(150095714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Café Lenger Stuff s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 18, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083085/9.

(150095738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 201.022,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Blue Rest) UK S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015085961/11.

(150097754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.
